

Deuxième séance du jeudi 29 mai 2008

Article 33

Référendum sur l'entrée de nouveaux Etats dans l'Union Européenne

M. Richard Mallié. L'article 33 du projet de loi supprime le référendum automatique prévu à l'article 88-5 de la Constitution.

Puisque les deux orateurs qui m'ont précédé ont évoqué la Turquie, je tiens à dire, pour que les choses soient claires, que, pour ma part, j'ai toujours été contre l'entrée de ce pays dans l'Union européenne. Mais, aujourd'hui, le débat n'est pas celui-là ; le Président de la République a dit maintes fois qu'il n'était pas question que la Turquie adhère à l'Union européenne, mais qu'il fallait lui tendre la main en lui proposant un partenariat privilégié.

Aujourd'hui, l'heure est grave pour l'Europe. En 1957, elle comptait six pays. En 1973, trois nouveaux pays y adhèrent, dont l'Angleterre et l'Irlande, ce qui provoqua un grand débat dans la population. En 1981, avec l'entrée de la Grèce, qui suscita, là aussi, un grand débat – souvenez-vous des paysans –, l'Europe compte dix pays. Cinq ans après, c'est le tour de l'Espagne et du Portugal, puis, en 1995, de trois nouveaux pays. L'Europe compte alors quinze membres. Et puis, en 2004, elle passe de quinze à vingt-cinq : dix pays d'un seul coup ! Là, les Français se sont demandé si l'extension de l'Europe devait être illimitée et incontrôlée. Ils nous ont répondu au référendum de 2005 : le message était clair.

M. Patrick Braouezec. Cela n'a aucun sens !

M. Richard Mallié. L'entrée dans l'Union européenne d'un pays dont la population est importante, comme la Pologne – qui détient vingt-sept voix au Conseil, soit deux de moins que la France ou l'Allemagne, et cinquante-quatre sièges au Parlement européen –....

M. Patrick Braouezec. Et alors ?

M. Richard Mallié. ... modifie les équilibres. Le centre de gravité de l'Europe s'est ainsi déplacé vers l'est.

M. Patrick Braouezec. Et alors ?

M. Richard Mallié. Les questions que se posent nos concitoyens sont justifiées.

Je rappelle, mes chers collègues, qu'en Irlande, l'adhésion de tout nouveau pays, quelle que soit sa taille, doit être approuvée par référendum.

M. Jacques Myard. Eh oui !

M. Richard Mallié. Si l'argument de l'appartenance de la Turquie à l'OTAN était pertinent, pourquoi le Canada ou les États-Unis ne pourraient-ils pas, eux aussi, adhérer à l'Union européenne ?

Si, demain, la Commission décide d'ouvrir des négociations avec de grands pays voisins, comme l'Ukraine, la Russie, voire l'Afrique du Nord, la moindre des choses est que le peuple français soit automatiquement consulté par référendum.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Je ne suis pas favorable à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne,...

M. Jacques Myard et **M. Jean-Christophe Lagarde.** Très bien !

M. Daniel Garrigue. ... mais je ne vous cache pas que je préférerais que l'on s'en tienne aux dispositions initiales du projet de loi.

La question de l'Union européenne recouvre trois grands enjeux : celui des institutions – le traité de Lisbonne représente une avancée significative dans ce domaine, même si l'on attend le résultat du référendum irlandais –, ...

M. Jacques Myard. On a déjà dit que ça ne comptait pas !

M. Daniel Garrigue. ... celui du projet et de la stratégie de l'Europe – dans le cadre de la préparation de la présidence française, le Gouvernement travaille sur des thèmes d'action et sur des propositions qui viennent renforcer le projet européen – et celui des frontières. On ne peut pas imaginer que les Européens, et singulièrement les Français, adhèrent à l'Europe si la question de ses frontières n'est pas résolue.

Les Européens ne peuvent pas se reconnaître dans une Europe qui ne serait qu'un ectoplasme dont on ne connaîtrait pas précisément les contours. Mais cette question, nous ne pouvons pas la régler seuls : il faut que nous amenions nos partenaires à en discuter avec nous, même si c'est difficile. Or je crains qu'en votant la disposition qui va nous être soumise ce soir, nous nous placions dans une position de faiblesse.

Enfin, selon tous les spécialistes des relations avec la Turquie, il ne suffit pas de parler de partenariat privilégié : il faut en préciser le contenu et faire de véritables propositions. Nous ne pouvons pas nous en tenir à cette formule.

(...)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les amendements n^{os} 171 et 468.

(Ces amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 107 et 138

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 107.

M. Jean-Luc Warsmann, *rapporteur.* Cet amendement a déjà été largement défendu.

M. le président. Je considère qu'il en est de même pour l'amendement n° 138.

Ces deux amendements ont reçu un avis favorable du Gouvernement.

Nous allons maintenant procéder au scrutin public, précédemment annoncé, sur les amendements n^{os} 107 et 138.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants 70

Nombre de suffrages exprimés 69

Majorité absolue 35

Pour l'adoption 48

Contre 21

Les amendements n^{os} 107 et 138 sont adoptés.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. C'est lamentable !

M. le président. En conséquence, les amendements ultérieurs à l'article tombent et l'article 33 est ainsi rédigé.